

11, rue du Château
L-6922 BERG



Tél.: 77 00 49 – 1
Fax: 77 00 82
E-mail: info@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 03.10.2011

Date de la convocation des conseillers: 27.09.2011

Date de publication de la séance: 27.09.2011

Présents: Mme Frank M. Josée, M. Wirtz Jean-François, M. Friederes Marc, M. Hemmerling Marc, M. Krier Jacques, M. Sinner Rhett, M. Valentiny Nico

Absent excusé : M. Hummer Charles

Véronique Hengen, secrétaire

ORDRE DU JOUR No : 14

Détermination de la redevance annuelle pour frais de scolarité.
--

Le conseil communal,

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée dans la suite ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 avril 2011 portant modification du règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité ;

Considérant qu'il appartient dès lors au conseil communal de la commune d'accueil de déterminer la redevance annuelle pour frais de scolarité avec un maximum de 600.-€ par élève ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de fixer la redevance annuelle pour frais de scolarité à 600.-€.

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en-tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg le 06 octobre 2011.

La bourgmestre,

Le secrétaire,